

Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel
2017–2018

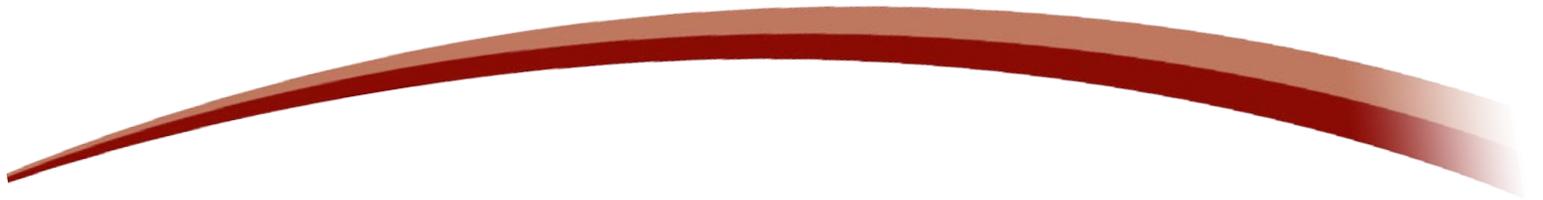


Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Message du sous-ministre	3
Priorités stratégiques	4
Faits saillants	5
Mesures du rendement.	7
Survol des activités ministérielles	21
Aperçu et faits saillants des divisions	22
Information financière	31
Résumé des activités de dotation en personnel	32
Résumé des projets de loi et des activités législatives	33
Résumé des activités liées aux langues officielles	34
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	36
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	36
Annexe A.	37

Éducation et Développement de la petite enfance
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, CANADA

www.gnb.ca

ISBN ISBN 978-1-4605-1960-8 (édition imprimée bilingue)
ISBN ISBN 978-1-4605-1962-2 (PDF : édition en anglais)

ISSN 2368-4763 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2638-478X (PDF : édition en français)

12069 | 2018.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Dominic Cardy
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Dominic Cardy
Ministre de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du **ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance** pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Gérald Richard
Sous-ministre, secteur francophone

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Dominic Cardy
Ministre de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du **ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance** pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



John McLaughlin
Sous-ministre, secteur anglophone

Message du ministre

Veiller à ce que les enfants et les jeunes néo-brunswickois reçoivent l'éducation qui les préparera pour l'avenir est indispensable pour la prospérité de notre province.

L'apprentissage est un processus qui débute dès la naissance et qui se poursuit toute la vie. Notre objectif est de faire en sorte que les apprenants deviennent passionnés par leur éducation.

Au cours de la dernière année, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs intervenants pour mettre en œuvres plusieurs priorités stratégiques énoncées dans les plans d'éducation de dix ans, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* et *Everyone at Their Best* (Chacun à son meilleur).

Le présent rapport est le reflet du travail remarquable qui a été accompli dans nos écoles, nos districts scolaires et nos centres de la petite enfance, de même qu'au Ministère.

Nous nous engageons à intégrer l'excellence dans le système d'apprentissage précoce et d'éducation du Nouveau-Brunswick.

En tant que nouveau ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, j'ai hâte de poursuivre ce travail avec le personnel et les partenaires suivants : les parents, les membres de la communauté, le personnel de l'école, les conseils de district, les districts scolaires et les partenaires de la petite enfance. Leur contribution est indispensable et grandement appréciée.

A handwritten signature in black ink that reads "Dominic Cardy". The signature is fluid and cursive, with the first name "Dominic" and the last name "Cardy" clearly legible.

L'honorable Dominic Cardy
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Message du sous-ministre

Pendant la dernière année, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a continué à travailler sur la mise en œuvre du Plan d'éducation de 10 ans, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance*, dont la vision est que chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, développe et exploite son plein potentiel, qu'il devienne un citoyen engagé et ouvert sur le monde et contribue au dynamisme, à l'épanouissement et au rayonnement de la communauté acadienne et francophone, ainsi qu'à la société néo-brunswickoise.

Bon nombre de nouvelles initiatives ont vu le jour et plusieurs autres ont continué à être développées afin de répondre aux priorités du Plan d'éducation de 10 ans.

Le secteur de la petite enfance vit notamment une période de grandes transformations qui visent à offrir un milieu d'apprentissage plus stimulant et enrichissant aux enfants pour mieux les préparer à leur entrée à l'école.

Grâce à un accord bilatéral d'une durée de trois ans entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada, des investissements ont été faits pour améliorer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le Ministère a dévoilé son plan d'action pour les services de garderie éducatifs afin d'offrir un accès équitable et abordable aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en éliminant les barrières liées au revenu familial, aux aptitudes et aux besoins des enfants, à la langue et le fait de vivre en milieu minoritaire.

Des investissements ont aussi été faits pour aider les familles qui en ont le plus besoin à avoir accès aux services de garderie éducatifs offerts dans les Centres de la petite enfance désignés du Nouveau-Brunswick.

Dans le milieu scolaire, nous avons poursuivi le travail déjà entamé en ce qui a trait à la santé mentale positive dans les écoles, à la littératie, à l'histoire des Premières Nations, ainsi qu'au déploiement d'un bulletin provincial commun au primaire.

De plus, plusieurs initiatives en lien avec le projet de vie et de carrière sont mises en œuvre notamment, le développement des compétences par l'entremise de trois (3) écoles prototypes ainsi que d'autres projets dans plusieurs autres écoles.

En ce qui trait à l'inclusion scolaire, un projet pilote a été élaboré afin d'améliorer la transition vers le marché du travail des élèves ayant des besoins particuliers. De plus, une plateforme de gestion des services de soutien est en développement.

Une formation en ligne a été développée et offerte au personnel éducatif pour améliorer les services offerts aux enfants qui vivent avec le spectre de l'autisme.

En conclusion, vous constaterez en lisant plus en détail notre rapport que beaucoup d'efforts ont été déployés pour améliorer l'apprentissage et l'environnement d'apprentissage des élèves francophones. Et ce, en travaillant avec les intervenants et nos partenaires pour mieux préparer nos jeunes à devenir les adultes autonomes et productifs de demain.



Gérald Richard
Sous-ministre, secteur francophone

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance mise sur la création d'expériences éducatives exceptionnelles pour les apprenants de l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les districts scolaires, les conseils d'éducation de district, les enseignants, les directeurs, les Premières Nations, les parties prenantes de la petite enfance, les parents et les élèves pour garantir que nous favorisons un milieu inclusif propice à l'apprentissage où les enfants et les jeunes disposent des outils dont ils ont besoin pour réussir.

Tout au long de l'année dernière, le Ministère a soutenu la mise en œuvre de plusieurs priorités stratégiques énoncées dans le Plan d'éducation de 10 ans, *Everyone at Their Best* (Chacun à son meilleur). L'amélioration globale du système d'apprentissage précoce et d'éducation a été constatée grâce à la réalisation de ces initiatives.

Pour la première fois, la petite enfance fait partie intégrante du plan d'éducation. Cette stratégie à long terme reconnaît la valeur de l'apprentissage de la petite enfance au cours des premières années et les répercussions cruciales de cet apprentissage sur le développement de l'enfant. En janvier, le Ministère a lancé *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*. Le plan a pour but d'offrir des services d'apprentissage précoce et de garderie de grande qualité, accessibles et abordables dans notre province.

Le gouvernement a annoncé l'accès à des services de garderies gratuits pour toute famille touchant un revenu familial annuel de 37 500 \$ ou moins. Cette initiative veillera également à ce qu'aucune famille ne verse plus de 20 % de son revenu annuel en frais de garde pour un enfant d'âge préscolaire lorsque cet enfant fréquente un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

Le Ministère a travaillé pour une harmonisation accrue entre les objectifs de la province et ceux des Premières Nations. Nous avons continué d'élaborer un programme avancé de langues wolastoqiyik et mi'kmaq et avons collaboré pour établir un projet pilote de cours de langue wolastoqiyik en ligne dans les deux communautés des Premières Nations.

Nous avons donné le coup d'envoi à un projet pilote sur les aliments locaux et sains dans six écoles anglophones. Dans le cadre de cette initiative, trois écoles ont été jumelées à trois écoles modèles où de tels programmes avaient déjà été mis en œuvre avec succès. Offrir aux élèves l'occasion d'en apprendre davantage sur l'importance des choix alimentaires intelligents est essentiel à la promotion de mieux-être, tout au long de leur croissance à l'école et ce, jusqu'à l'âge adulte.

Le Ministère s'est associé à la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick pour un projet de recherche qui prévoit l'allongement d'une heure par jour du temps d'enseignement pour les élèves de la maternelle à la deuxième année. Le temps additionnel servira à élargir les possibilités pour les élèves d'atteindre les résultats scolaires visés et sera axé sur la littératie, la numératie, l'éducation physique, les arts et la musique.

Nous sommes fiers des réalisations et des progrès que nous avons réalisés cette année. Nous continuerons de chercher à atteindre nos objectifs qui sont formulés dans le plan *Chacun à son meilleur*.



John McLaughlin
Sous-ministre, secteur anglophone

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par une vision stratégique afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est organisée autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- *Emplois* – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Les efforts de croissance seront guidés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- *Éducation* – Améliorer l'éducation conformément aux deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone et *Everyone at Their Best (chacun à son meilleur)* dans le secteur anglophone, qui définissent les objectifs du système de garderies éducatives et établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et déployer les efforts nécessaires pour rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable.
- *Familles* – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promotion du mieux-être, soutien des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, facilitation du vieillissement en santé et soutien aux aînés, progression de l'égalité des femmes, réduction de la pauvreté et prestation de services de soutien aux personnes handicapées.
- *Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones* – Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration
- *Gouvernement intelligent* – Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et en s'assurant que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre prête pour le marché du travail qui a les compétences, la formation, le soutien, le leadership et au milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) s'est harmonisé avec les priorités stratégiques à l'aide des initiatives suivantes :

- signature d'une entente bilatérale de trois ans en matière de petite enfance et de garderies éducatives avec le gouvernement fédéral dans le but d'améliorer les services de garderies éducatives de la petite enfance pour les enfants d'âge préscolaire de la province;
- lancement du plan *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... Dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs* dans le but d'offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de qualité supérieure, en éliminant les obstacles se rattachant au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, à la langue, ainsi qu'aux milieux minoritaires;
- lancement de la nouvelle désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick dans le cadre d'une approche progressive visant tout d'abord la ville de Saint John et la région du Grand Edmundston;
- le gouvernement a annoncé l'accès à des services de garderies gratuits pour toute famille touchant un revenu familial annuel de 37 500 \$ ou moins et a décidé qu'aucune famille ne verserait plus que 20 % de son revenu familial annuel en frais de garderie pour un enfant d'âge préscolaire lorsqu'il fréquente un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désigné;
- mise en place de l'initiative d'amélioration de la littératie et de la numératie de la maternelle à la 2^e année, axée sur l'évaluation formative, qui offre une approche équilibrée de la littératie et l'utilisation d'outils de renforcement en mathématiques;
- mise en place du point d'entrée en 1^{re} année pour l'immersion française et développement du programme de possibilités d'apprentissage du français pour les régions rurales (FLORA);
- définition de six compétences globales et création d'un plan d'action pour orienter les changements à apporter au programme d'études et à l'enseignement; et introduction d'un modèle de personnalisation de l'apprentissage et de soutien au mieux-être mental. Le Ministère a été reconnu internationalement pour ce travail;
- création et pilotage du programme de compétences essentielles pour le secteur anglophone (un programme de cheminement différent pour l'obtention du diplôme), en partenariat avec le ministère de l'Éducation post-secondaire, de la Formation et du Travail et le New Brunswick Community College;
- harmonisation accrue entre les objectifs de la province et ceux des Premières Nations en matière d'éducation; poursuite du développement du programme des langues wolastoqiyik et mi'kmaq avec accès en ligne pour les élèves. Un cours de langue wolastoqiyik gratuit a été lancé pour les communautés des Premières Nations;
- publication d'un cadre de référence en littératie à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 6^e année et de normes de rendement en écriture au primaire afin d'améliorer les compétences des élèves en littératie (à l'écrit);
- perfectionnement professionnel en ligne dans le domaine de l'autisme pour le personnel éducatif;
- poursuite de l'initiative sur la santé mentale positive dans les trois districts scolaires francophones, ainsi que dans le secteur des services éducatifs;
- planification stratégique d'un projet pilote sur la transition vers le marché du travail ou du postsecondaire pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- achat et développement de ressources en lien avec les perspectives des Premières Nations, notamment sur les pensionnats, et la formation du personnel enseignant de la 9^e à la 12^e année sur les pensionnats et leurs séquelles;
- modification de la *Loi sur l'éducation* afin de formaliser les obligations du gouvernement en matière d'éducation pour les Premières Nations dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick;
- adoption de la *Loi sur les services à la petite enfance* et mise en place de trois nouveaux règlements en vertu de cette loi;

- coordination de projets pilotes dans deux écoles francophones et six écoles anglophones pour faire la promotion d'aliments locaux et sains au cours de l'année scolaire;
- soutien à la conception et à la mise en place du registre de Centres et de garderies de la petite enfance;
- direction de divers projets Lean Six Sigma ayant pour but d'améliorer les principaux programmes, services et processus d'initiatives du Ministère, y compris le processus de remplacement des enseignants, l'utilisation d'appareils d'Internet des objets (IdO) dans les classes, la prestation d'assistants à l'éducation dans les garderies éducatives;
- animation de diverses séances sur le système de gestion formelle au GNB et sur les outils Lean Six Sigma visant à améliorer le suivi des processus, la production de rapport et la reddition de comptes à l'échelle du Ministère; et
- direction d'un projet de recherche de la maternelle à la 2^e année en collaboration avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB).

Mesures du rendement

Éducation	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)	Mesures à court terme (2016-2018)
Veiller à ce que les enfants d'âge préscolaire acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie	Augmenter le nombre d'enfants qui démontrent un niveau de développement approprié lors de l'évaluation de prématernelle.	% des enfants inscrits à la naissance
Améliorer la compétence des apprenants en littératie (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations de lecture provinciales de 2 ^e année	Pourcentage d'enseignants de 2 ^e année des écoles ciblées qui évaluent le niveau de lecture de leurs élèves à l'aide de la trousse d'évaluation GB+, au moins une fois par semestre.
Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de lecture.	Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2 ^e année qui utilisent les neuf composantes de l'approche équilibrée de la littératie.
		Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2 ^e année qui utilisent une évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage
Assurer que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière. (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves de 8 ^e année qui affirment que le temps qu'ils ont passé à l'école primaire leur a permis de cerner leurs forces et leurs champs d'intérêt.	Nombre d'écoles par district scolaire qui pilotent l'approche par compétences.
Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants. (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de mathématiques	Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2 ^e année qui utilisent l'évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.
		Pourcentage d'heures de travail des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2 ^e année consacrée à l'encadrement didactique.
Familles	Mesures à long terme	Mesures à court terme
Égalité des femmes		Augmenter le pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick de 0 % à 10 % d'ici 2018
		Augmenter le nombre de places en garderie éducative agréée pour les nourrissons de 2210 à 2213 d'ici 2018
		Faire en sorte que 445 enfants occupent une place subventionnée dans un Centre de la Petite Enfance du Nouveau-Brunswick d'ici 2018

Veiller à ce que les enfants d'âge préscolaire acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Augmenter le nombre d'enfants qui démontrent un niveau de développement approprié lors de l'évaluation de prématernelle.

Mesure à court terme (2016-2018)

% des enfants inscrits à la naissance

Description de la mesure

Cette mesure implique de faire un suivi du pourcentage des nouveaux-nés de la province inscrite avec un numéro d'identification d'élève et présents dans la base de données de la petite enfance. L'objectif de cette mesure est d'inscrire les nouveaux-nés dans le cadre d'un processus d'inscription existant.

Rendement général

Ce projet a été mis en attente au cours de la présente période de production de rapports. La création de la base de données et du portail pour les parents, ainsi que la mise en place des centres de la petite enfance et du modèle de subventions ont mobilisé toutes les ressources disponibles. L'objectif est de lancer cette initiative de nouveau à l'automne 2018.

Quel est le but de cette mesure?

L'inscription à la naissance fournira un point d'entrée unique pour les parents; ils pourront y accéder à des ressources et recevoir des informations sur les mesures de soutien qui leur sont offertes. Un accès plus hâtif aux ressources de soutien disponibles devrait augmenter le nombre de familles participant aux programmes de la petite enfance. Par conséquent, cette augmentation devrait améliorer le développement des enfants.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Ce projet a été mis en attente au cours de la présente période de production de rapports dans le but de créer une base de données et un portail pour les parents, ainsi que la mise en place des centres de la petite enfance et du modèle de subventions. L'objectif est de lancer cette initiative de nouveau à l'automne 2018.

Améliorer la compétence des apprenants en littératie

Objectif 7 du Plan d'éducation de 10 ans
(Secteur francophone)

Indicateur du Plan d'éducation de 10 ans

Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu aux évaluations provinciales de lecture en 2^e année.

Indicateur à court terme (2016-2018)

Pourcentage d'enseignants titulaires de 2^e année dans les écoles ciblées qui évaluent, au moins une fois par trimestre, le niveau de lecture de leurs élèves à l'aide de la trousse d'évaluation GB+.

Description de la mesure

Un sondage est administré à l'ensemble des enseignants et enseignantes titulaires de classes de 2^e année, trois fois pendant l'année scolaire, pour vérifier s'ils ou elles ont réalisé l'analyse des méprises de tous les élèves de leur classe à l'aide de la trousse d'évaluation GB+ puis, sinon, de déceler les obstacles qui les empêchent de le faire.

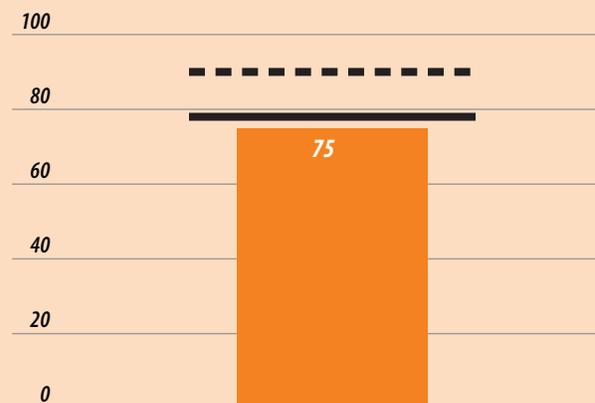
Rendement général

Les résultats des évaluations provinciales sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/secteur_francophone/bulletins.html

Au 31 mars 2018, 75 % des enseignants et enseignantes titulaires de classes de 2^e année ont affirmé qu'ils ou elles avaient réalisé au moins une analyse de méprise auprès de l'ensemble de leurs élèves au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire

Le pourcentage d'enseignants et d'enseignantes qui ont réalisé l'analyse des méprises auprès de tous leurs élèves est légèrement inférieur à la donnée de référence qui avait été établie l'année précédente.



Raison d'être de cette mesure?

L'analyse des méprises est une pratique éprouvée en littératie. Elle permet à la fois d'identifier les difficultés précises des élèves en lecture et d'intervenir pour y remédier, en plus de faire en sorte que les jeunes lecteurs lisent dans leur zone proximale de développement.

énumérés. Par exemple, le MEDPE a fourni une trousse d'évaluation GB+ aux enseignants et enseignantes qui ont dit ne pas en avoir une.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année à laquelle se rapporte le rapport pour atteindre le résultat?

Le sondage a permis aux enseignants et aux enseignantes d'exprimer leurs besoins en matière de réalisation des analyses de méprises (p. ex. : trousse non disponibles, manque de formation, défis de gestion de classe). Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et les districts scolaires ont mis en place des initiatives pour répondre aux besoins

Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants

Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans
(Secteur anglophone)

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture

Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année qui utilisent toutes les composantes de l'approche équilibrée de la littératie.

Description de la mesure

Cette mesure permet de faire un suivi, au moyen d'un processus d'autodéclaration, du pourcentage d'enseignants et d'enseignantes qui utilisent habituellement toutes les composantes d'une approche équilibrée de la littératie dans leur classe. Ainsi, les élèves de sont plus en mesure de faire un grand nombre d'expériences authentiques en littératie qui ont des répercussions sur l'acquisition des compétences fondamentales pour la communication et l'apprentissage. Par ailleurs, ils permettent d'effectuer un suivi du niveau d'intégration de ces pratiques dans tous les champs d'apprentissage.

Quel est le but de cette mesure?

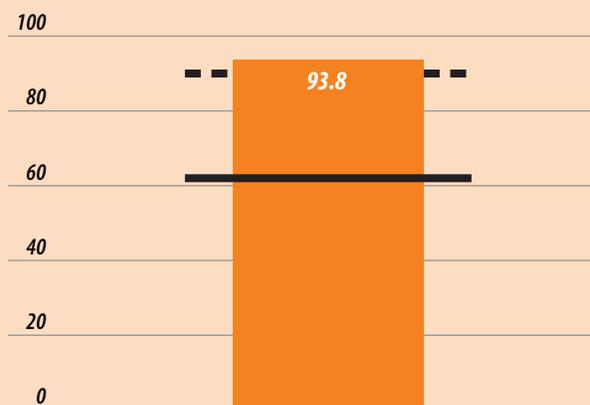
Des recherches démontrent les répercussions positives que l'approche de littératie équilibrée peut avoir quand des enseignants et enseignantes l'utilisent pour cibler l'enseignement et répondre à un besoin particulier d'un élève.

Grâce à l'approche de littératie équilibrée, les enseignants et enseignantes peuvent intégrer, dans l'apprentissage des élèves, des exercices concrets de lecture, d'écriture, de langue orale et de mots permettant de leur offrir un grand nombre d'expériences diverses. À l'aide d'un soutien ciblé, cette approche aura des répercussions positives sur les résultats des élèves en littératie.

Les volets de littératie équilibrée comprennent notamment les éléments suivants : lecture orale, lecture partagée, lecture guidée, lecture autonome, écriture modélisée, écriture partagée, écriture autonome, exercice de mots et langue orale.

Rendement général

Les données de référence dépassaient la cible, soit 90 % des enseignants et enseignantes utilisant les composantes de l'enseignement équilibré de la littératie.



Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Les coordonnateurs et coordonnatrices en littératie ont reçu une formation professionnelle sur la littératie équilibrée et sur l'utilisation de la *Balanced Literacy Needs Assessment* (l'évaluation des besoins en littératie équilibrée). Les enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année ont reçu une formation professionnelle en cours d'emploi qui était personnalisée et opportune. Les directions d'école de la maternelle à la 2^e année ont reçu une formation professionnelle à l'échelle de la province et dans leur district scolaire.

Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants

Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans
(Secteur anglophone)

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture

Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année qui utilisent une évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.

Description de la mesure

Cette mesure permet de faire un suivi du pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année qui utilisent une évaluation formative comme élément intégral de l'enseignement de la littératie. Pour que cette pratique d'enseignement soit efficace, ils doivent inclure tous les volets du cycle d'apprentissage : planifier en fonction des preuves de l'apprentissage de l'élève; faire, soit favoriser l'apprentissage de l'élève; vérifier sa compréhension tous les jours et consigner les données et réagir en fonction des preuves en adaptant l'enseignement. Ce cycle est décrit plus en détail dans le schéma du processus d'enseignement.

Les enseignants et enseignantes se servent de l'échelle d'apprentissage par l'évaluation formative (Formative Assessment Learning Scale) pour indiquer comment ils utilisent cette pratique. Cette échelle comporte six niveaux : savoir, vouloir, apprendre, améliorer, faire et maintenir (Knowing, Willing, Learning, Improving, Doing et Sustaining). Avec l'aide de leur direction d'école et des coordonnateurs, les enseignants et enseignantes réfléchissent au niveau qui décrit le mieux leur usage de l'évaluation formative dans leur salle de classe et l'inscrivent dans l'échelle.

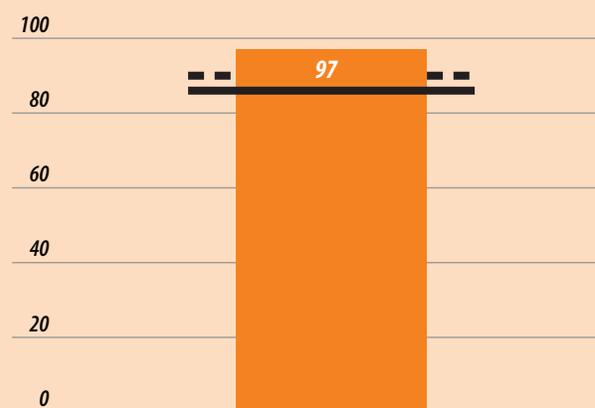
Les données portent sur le nombre d'enseignants et enseignantes qui ont dit se situer à l'un des trois niveaux supérieurs de l'échelle, divisé par le nombre total d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année qui ont participé.

Rendement général

La mise en œuvre de pratiques d'évaluation formative est un but poursuivi par les districts scolaires et le Ministère depuis quelques années.

Les données de référence, y compris les enseignants et les enseignantes qui se situent au niveau « en cours d'amélioration » ou supérieur, sont près de la cible, soit 90 % qui utilisent l'évaluation formative. Toutefois, pour atteindre cet objectif de mise en œuvre intégrale de l'évaluation formative dans les salles de classe de la maternelle à la 2^e année, les enseignants et les enseignantes doivent atteindre le niveau « faire » (Doing), qui est décrit comme suit : J'effectue régulièrement toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves.

Faire : J'effectue régulièrement toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves. Maintenir : Je continuerai d'effectuer des évaluations dans ma classe de cette façon.



Quel est le but de cette mesure?

L'évaluation formative comprend un nombre important d'évaluations formelles et informelles menées pendant l'apprentissage pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage. Il s'agit d'une pratique à rendement élevé. Grâce à l'évaluation formative, les enseignants et enseignantes peuvent recueillir des renseignements détaillés permettant d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cette évaluation leur permet d'offrir aux élèves du soutien et un enseignement efficace, de manière uniforme et intentionnelle. Cette approche aura généralement des répercussions positives sur les résultats des élèves et réduira les lacunes d'apprentissage.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Les coordonnateurs et coordonnatrices en littératie ont reçu une formation professionnelle sur l'évaluation formative, sur l'utilisation du schéma du processus d'enseignement et du cycle d'apprentissage (planifier, faire, vérifier, agir).

Des ressources et des outils ont été conçus et mis à la disposition des enseignants et enseignantes pour les aider à suivre le schéma et le cycle d'apprentissage (p. ex. : tâches à réaliser pour vérifier les acquis et les attentes du programme d'études, outils de collecte de données, tâches qui permettent d'élargir l'apprentissage).

Des coordonnateurs et coordonnatrices en littératie ont donné aux enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année une formation professionnelle en cours d'emploi, personnalisée et opportune, dans le cadre d'un faible ratio (environ 1 pour 15). Ils ont offert un encadrement didactique pour améliorer les pratiques des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année en se concentrant sur le schéma du processus d'enseignement, l'expertise en littératie et la pédagogie.

Les directions d'école de la maternelle à la 2^e année ont reçu une formation professionnelle à l'échelle de la province et dans leur district scolaire.

Assurer que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière

Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans
(Secteur francophone)

Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans

Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière.

Indicateur du plan de 10 ans

Pourcentage d'élèves de 8^e année qui indiquent que leur passage au primaire leur a permis de découvrir leurs forces et leurs champs d'intérêt.

Indicateur à court terme (2016-2018)

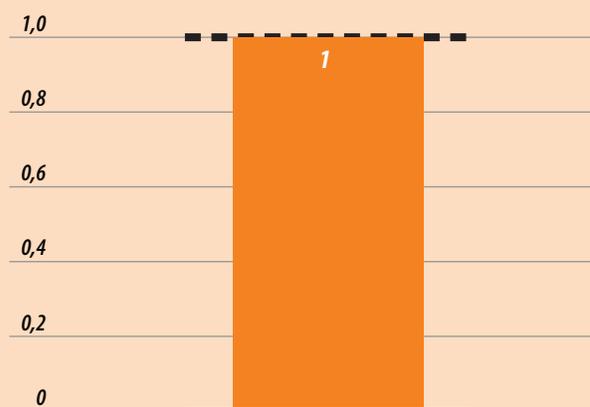
Nombre d'écoles par district scolaire qui pilotent l'approche par compétences

Description de l'indicateur

Les écoles qui comprennent les niveaux de la 6^e à la 8^e année sont invitées à soumettre leur candidature pour être sélectionnées comme école prototype. Ce processus de sélection permettra de choisir trois écoles,

soit une par district scolaire qui, en collaboration avec le MEDPE et les districts scolaires, entameront le virage vers une approche pédagogique visant le développement des compétences décrites dans le document de Profil de sortie.

Rendement général



Raison d'être de cet indicateur?

Cet indicateur est lié au Domaine d'action *Approche par compétences* de l'objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans qui vise à permettre à tous les élèves d'évoluer, tout au long de leur parcours scolaire, dans des environnements d'apprentissage qui favorisent l'approche visant le développement de compétences et qui permettent régulièrement la réalisation de tâches complexes, contextualisées et signifiantes.

Le virage vers le développement de compétences représente un changement de paradigme important qui demande une réflexion approfondie et une collaboration étroite entre les écoles, les districts scolaires. À cet effet, le Ministère a fait appel à l'expertise d'une chercheure réputée dans le domaine du développement des compétences. Pour favoriser les chances de réussite de l'initiative, il est essentiel de co-construire le modèle pédagogique à la base de l'approche visant le développement de compétences.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année à laquelle se rapporte le rapport pour atteindre le résultat?

- Formations et discussions avec une chercheure réputée dans le domaine du développement des compétences;
- Développement d'une représentation commune de l'objectif 1 (Projet de vie et de carrière) et du *Profil de sortie* au sein de l'équipe des services éducatifs francophones (MEPDE), les dirigeants des districts scolaires et les agents pédagogiques des districts scolaires;
- Élaboration d'un plan de mise en œuvre pour donner vie au *Profil de sortie* dans la salle de classe par l'entremise d'écoles prototypes.

Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants.

Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans
(Secteur anglophone)

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de mathématiques

Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année qui utilisent l'évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.

Description de la mesure

Cette mesure permet de faire un suivi du pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année qui utilisent une évaluation formative dans leur cours de mathématiques. Pour que cette pratique d'enseignement soit efficace, ils doivent inclure tous les volets du cycle d'apprentissage : planifier en fonction des preuves de l'apprentissage de l'élève; faire, soit favoriser l'apprentissage de l'élève; vérifier sa compréhension tous les jours et consigner les données; et réagir aux preuves en adaptant l'enseignement. Ce cycle est décrit plus en détail dans le schéma du processus d'enseignement.

Les enseignants et enseignantes se servent de l'échelle d'apprentissage par l'évaluation formative (Formative Assessment Learning Scale) pour indiquer comment ils utilisent cette pratique. Cette échelle comporte six niveaux, tels que :

- savoir;
- vouloir;
- apprendre;
- améliorer;
- faire; et
- maintenir

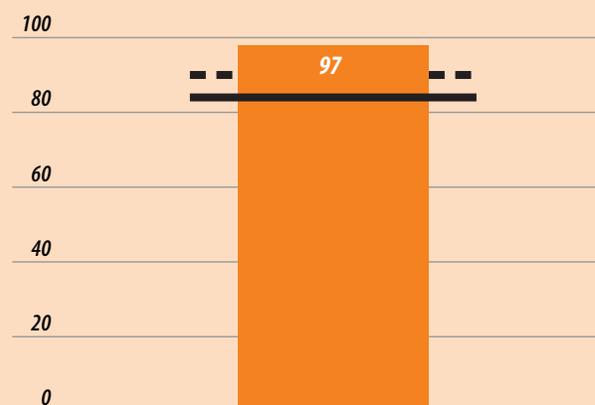
Avec l'aide de leur direction d'école, les enseignants et enseignantes réfléchissent au niveau qui décrit le mieux leur usage de l'évaluation formative dans leur salle de classe et l'inscrivent dans l'échelle.

Les données recueillies portent sur le nombre d'enseignants et enseignantes qui ont affirmé se situer à l'un des trois niveaux supérieurs de l'échelle, divisé par le nombre total d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année qui ont participé.

Rendement général

La mise en œuvre de pratiques d'évaluation formative est un objectif que les districts scolaires et le Ministère veulent réaliser depuis quelques années. Par conséquent, la plupart des enseignants et enseignantes doivent se situer au moins aux niveaux « savoir » et « vouloir ». Le résultat initial global de cette initiative a été considéré comme étant une réussite.

Les données de référence, y compris celles sur les enseignants et les enseignantes qui se situent au niveau « en cours d'amélioration » ou supérieur, sont près de la cible, soit 90 % qui utilisent l'évaluation formative. Toutefois, pour atteindre l'objectif de mise en œuvre intégrale de l'évaluation formative dans les salles de classe de la maternelle à la 2^e année, les enseignants et les enseignantes doivent atteindre le niveau « Faire » (Doing), qui est décrit comme suit : J'effectue régulièrement toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves.



Quel est le but de cette mesure?

L'évaluation formative est un processus d'enseignement et d'apprentissage. Elle est reconnue à l'échelle internationale comme une pratique dont le rendement est élevé. Grâce à l'évaluation formative, les enseignants et enseignantes peuvent recueillir des renseignements détaillés afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cela leur permet d'offrir un enseignement efficace, uniforme et intentionnel pour répondre aux besoins d'apprentissage (intervenir ou élargir). Une évaluation formative solide et uniforme aura généralement des répercussions positives sur les résultats des élèves et réduira les lacunes dans l'apprentissage.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont reçu une formation professionnelle sur l'évaluation formative, sur l'utilisation du schéma du processus d'enseignement et du cycle d'apprentissage (planifier, faire, vérifier, agir).

Des ressources et des outils ont été conçus et mis à la disposition des enseignants et enseignantes pour les aider à suivre le schéma et le cycle d'apprentissage (p. ex. : tâches à réaliser pour vérifier les acquis et les attentes du programme d'études, outils de collecte de données, tâches qui permettent d'élargir l'apprentissage).

Des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont donné aux enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année une formation professionnelle en cours d'emploi, personnalisée et opportune, dans le cadre d'un faible ratio (environ 1 pour 15). Ils ont offert un encadrement didactique pour améliorer les pratiques des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2^e année en se concentrant sur le schéma du processus d'enseignement, l'expertise en mathématiques et la pédagogie.

Les directions d'école de la maternelle à la 2^e année ont reçu une formation professionnelle à l'échelle de la province et dans leur district scolaire.

Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants.

Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans
(Secteur anglophone)

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de mathématiques

Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage des heures de travail des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2^e année consacrée à l'encadrement didactique.

Description de la mesure

Les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2^e année consacreront 75 % de leur temps à l'encadrement didactique des enseignantes et enseignants en se concentrant sur l'enseignement et l'intervention, l'expertise en mathématiques et la pédagogie. Le but est d'améliorer la pratique d'enseignement. L'encadrement didactique comprend l'observation, la modélisation, la coplanification, l'examen des données, le coenseignement et la réflexion.

Les heures d'encadrement didactique comprennent également du soutien aux élèves (pour le modèle d'encadrement et surtout en salle de classe), ainsi que de l'aide aux comités de formation professionnelle.

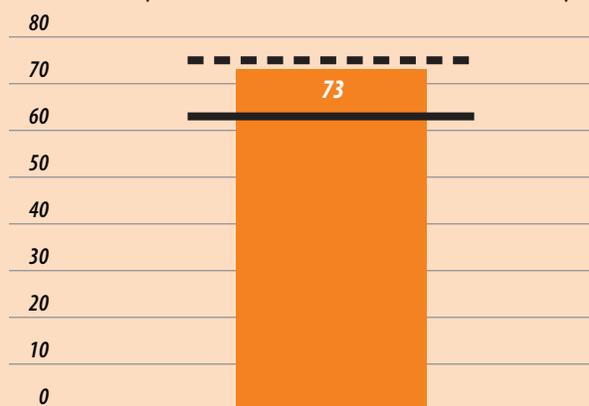
Les données sont recueillies à l'aide d'un « sondage sur l'emploi du temps ». Les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie font le suivi des heures qu'ils et elles consacrent à l'encadrement didactique des enseignants et enseignantes. Le nombre total d'heures consacrées au soutien chaque jour est divisé par 5,5 heures (nombre total d'heures dans une journée d'enseignement, 4,5 heures, plus une heure de soutien variable qui peut être donnée avant les cours, à l'heure du midi ou après l'école). Les éléments suivants font partie du total pour une semaine donnée : les journées de maladie des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie; les fermetures d'école prévues au calendrier (p. ex. : journées parentsenseignants, formation professionnelle), les fermetures d'école imprévues (p. ex. :

jours de tempête), les réunions obligatoires du district scolaire et les réunions provinciales obligatoires (y compris la formation professionnelle et d'autres réunions de ce genre).

Rendement général

Le modèle d'encadrement didactique offert aux coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2^e année un cadre comprenant plusieurs méthodes à suivre pour apporter du soutien aux enseignants et enseignantes et renforcer leurs capacités. À l'automne, de nombreux coordonnateurs et coordonnatrices suivaient ce modèle pour la première fois et ne connaissaient pas assez bien les exercices de renforcement en mathématiques. Par conséquent, aucune donnée n'a été recueillie pendant les premiers mois de cette initiative (au 3^e trimestre) pour que les coordonnateurs et coordonnatrices aient le temps de recevoir la formation professionnelle, de préparer des horaires et de tisser des liens.

Beaucoup de coordonnateurs et coordonnatrices ont affirmé que remplir le sondage sur l'emploi du temps tous les jours était exigeant. Toutefois, ce sondage a fourni des données utiles sur les divers obstacles qu'ils doivent surmonter lorsqu'ils essaient de travailler avec des enseignants et enseignantes (p. ex. : aucun cours de mathématiques de la maternelle à la 2^e année n'était donné à certains moments de la journée, des activités étaient organisées pendant les heures devant être consacrées aux mathématiques). Ces données ont été communiquées à l'équipe de direction de leur district scolaire pour qu'elle collabore avec les écoles afin de surmonter les obstacles et d'optimiser les répercussions de l'encadrement didactique.



Quel est le but de cette mesure?

De nombreux facteurs entrent en ligne de compte dans la réussite des élèves, et des recherches ont permis de démontrer que les capacités du personnel enseignant sont essentielles, puisque l'encadrement didactique renforce la capacité pédagogique.

Au Nouveau-Brunswick, les enseignants et enseignantes qui possèdent une expertise en mathématiques enseignent souvent au niveau secondaire. Il est essentiel d'améliorer leur capacité que leur expertise ait une incidence directe sur la réussite des élèves en numératie dès les premières années. Pour qu'une formation professionnelle soit efficace, elle doit répondre à certains critères, notamment avoir lieu en cours d'emploi, être personnalisée et être opportune. Le modèle d'encadrement didactique, qui est donné dans le cadre d'un faible ratio enseignants/coordonnateurs en numératie, intègre tous ces critères.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont concentré leurs efforts pour offrir un encadrement didactique de manière à améliorer les pratiques des enseignants et enseignantes en mathématiques de la maternelle à la 2^e année (processus d'enseignement, expertise en mathématiques et pédagogie).

Ils ont été déployés à un faible ratio (environ 1 pour 15) pour offrir une formation professionnelle efficace.

Au lieu de se concentrer sur des enseignants et enseignantes en particulier, les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont apporté du soutien à des équipes d'enseignants dans chaque école. Grâce à cette approche, les enseignants et enseignantes ont acquis un vocabulaire commun et une compréhension identique des exercices de renforcement en mathématiques de la maternelle à la 2^e année. Cette approche a également amélioré la capacité collective de telle sorte que les enseignants et enseignantes puissent s'entraider lorsque le coordonnateur ou la coordonnatrice en numératie n'est pas dans leur école.

Pendant l'année scolaire, les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont reçu une formation professionnelle sur le modèle d'encadrement didactique et sur les principes de la formation aux adultes.

Des appels (sur le système Lync) ont été faits à intervalles réguliers (une fois par semaine puis toutes les deux semaines) avec l'équipe de chaque district scolaire pour discuter des défis à surmonter, échanger sur les réussites et assurer une communication constante. Les défis ont été examinés régulièrement et l'Unité d'exécution des priorités y a réagi.

Favoriser l'égalité des femmes

Mesures à long terme (S.O.) Mesure à court terme (2016-2018)

Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick de 0 % à 10 % d'ici 2018.

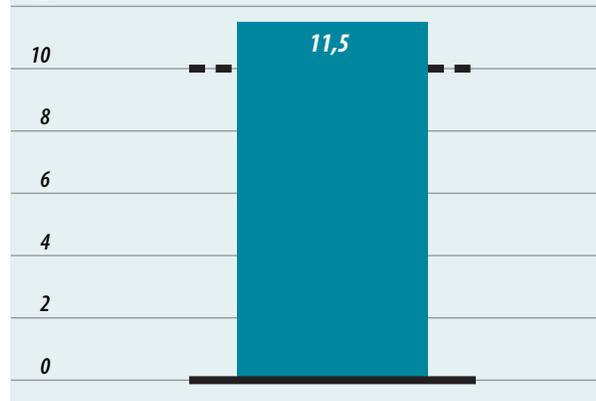
Description de la mesure

C'est le pourcentage de ces enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, comparativement au nombre de l'ensemble des enfants qui fréquentent un des établissements agréés. Ce ne sont pas tous les établissements agréés qui recevront une désignation.

Rendement général à court terme

La mise en place des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick a commencé de janvier à mars 2018 en vertu d'une approche par phase; un certain nombre d'établissements ont soumis leur demande de désignation qui commencera au début de l'exercice 2018-2019. Le résultat initial global de cette initiative a été considéré comme étant une réussite.

12



Quel est le but de cette mesure?

Les établissements agréés qui appliqueront et recevront la nouvelle désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick seront de qualité supérieure en raison des évaluations annuelles et des plans d'amélioration de la qualité. Par conséquent, il importe de mesurer le pourcentage d'enfants fréquentant les CPE du Nouveau-Brunswick, puisque ces centres feront l'objet d'évaluations de la qualité.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Le gouvernement provincial a conclu une entente bilatérale de 3 ans en vertu du cadre fédéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le financement provincial et fédéral permettra la création de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, grâce auxquels les familles auront accès à des services de garde de qualité et abordables. Les subventions qui aideront à payer les coûts de la prestation de services de garde de qualité seront directement fournies aux Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du MEDPE. Une approche par phases a été adoptée pour l'initiative de désignation; la phase 1 a commencé au quatrième trimestre de 2017-2018, et au cours de cette phase, 55 installations ont initialement été ciblées pour l'obtention de la désignation.

Favoriser l'égalité des femmes

Mesure à long terme

Conserver un nombre adéquat de places pour les nourrissons.

Mesure à court terme (2016-2018)

Augmenter de 2210 à 2213 le nombre de places en garderie éducative agréée pour les nourrissons d'ici 2018.

Description de la mesure

Mesurer l'augmentation du nombre de places pour nourrissons créées pendant cette période.

Rendement général à court terme

Cet objectif n'a pas été atteint, puisque l'initiative visant à mettre cette mesure en place a été modifiée pour refléter la réalité du secteur de la petite enfance. Des travaux seront effectués en 2018-2019 pour que les garderies éducatives en milieu familial reçoivent la désignation et obtiennent le soutien financier nécessaire pour la création de places destinées aux nourrissons.

Quel est le but de cette mesure?

Le rapport final de la Commission d'étude sur les services de garderie intitulé *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs*, publié en 2016, recommandait l'augmentation du nombre de places pour nourrissons, compte tenu du fait que la viabilité des centres de la petite enfance présente des défis de taille, notamment en matière de places destinées aux enfants de la naissance à l'âge de quatre ans; plus particulièrement en ce qui a trait aux places pour nourrissons. Le rapport recommandait donc une augmentation progressive soutenue par des investissements publics afin de bâtir un réseau de garderies éducatives viable pour les enfants de cette tranche d'âge.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

La désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick a pour but de fournir aux garderies éducatives et aux garderies éducatives en milieu familial des mesures incitatives pour augmenter le nombre de places destinées aux nourrissons. Des subventions mensuelles de 10 \$ par place pour nourrisson sont fournies afin de conserver le nombre actuel de places pour nourrissons et d'aider à créer de nouvelles places pour les y accueillir.

Favoriser l'égalité des femmes

Mesures à long terme (S.O.) Mesure à court terme (2016-2018)

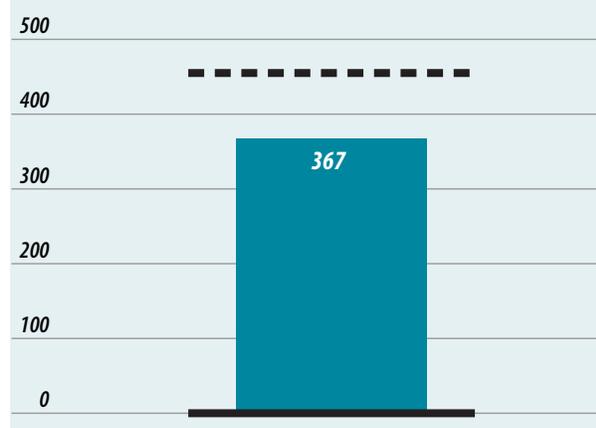
Faire en sorte que 445 enfants occupent une place subventionnée dans un CPE du Nouveau-Brunswick d'ici 2018.

Description de la mesure

Alors que plus en plus d'établissements deviennent des centres de la petite enfance, les familles ayant des enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent ces centres auront accès à un nouveau programme de subvention pour parents – centre désigné. Le Ministère fera le suivi du nombre d'enfants bénéficiant de ce programme.

Rendement général à court terme

Ces résultats sont favorables et leur tendance est à la hausse.



Quel est le but de cette mesure?

Le nouveau programme de subvention pour parents – centre désigné offrira des services de garde gratuits aux familles ayant un revenu brut inférieur à 37 500 \$. Cette nouvelle subvention est fondée sur une échelle mobile qui commence au [seuil des frais du marché](#) pour les familles dont le revenu annuel est supérieur à 37 501 \$.

Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

La subvention pour parents – centre désigné est une mesure de soutien financier offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick aux familles à faible revenu et à revenu moyen pour les aider à payer les coûts de services de garde de leur enfant. La subvention pour les enfants fréquentant un centre désigné permet de faire en sorte que les familles du Nouveau-Brunswick aient accès à des services de garde abordables.

La subvention pour parents – centre désigné produit deux résultats :

1. Aucun parent du Nouveau-Brunswick ne déboursera plus de 20 % de son revenu brut annuel en frais de garderie pendant que son enfant fréquente un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Cette augmentation soutient davantage les familles ayant plusieurs enfants âgés de moins de cinq ans.
2. Des services de garderie gratuits pour les enfants d'âge préscolaire dont la famille a un revenu annuel de moins de 37 500 \$, qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, quels que soient l'emplacement et les frais exigés par l'exploitant.

Survol des activités ministérielles

Le MEDPE veut obtenir des résultats tangibles dans les salles de classe et les milieux d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur les services stratégiques qui appuient l'apprentissage et le développement de tous les enfants et de tous les élèves. Pour ce faire, le Ministère :

- fournit l'éducation publique (de la maternelle à la 12^e année);
- surveille, soutient et régleme les services à la petite enfance dans l'ensemble de la province; et
- veille à la sauvegarde de l'intérêt public en ce qui a trait à la sûreté, la sécurité et le développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui fréquentent les garderies éducatives réglementées.

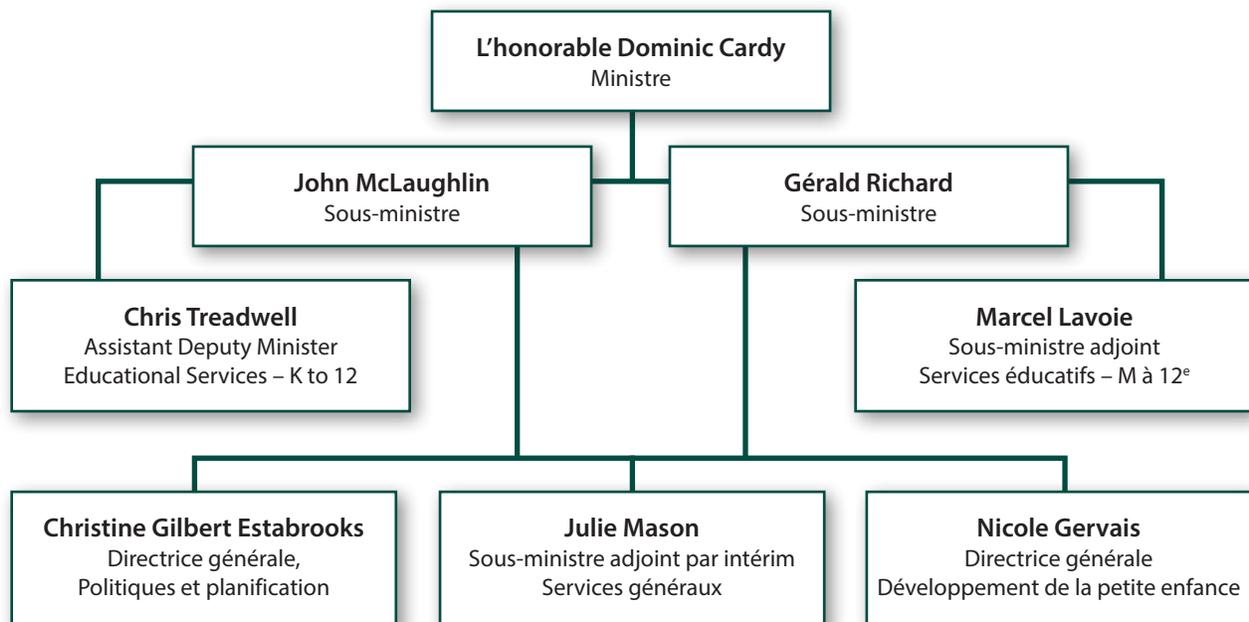
Depuis 1967, le GNB assume l'entière responsabilité du financement des écoles publiques et est déterminé à offrir à tous les élèves des chances égales de réussite. Le ministre établit les normes et les objectifs d'apprentissage et prescrit les programmes d'études.

Au service de la seule province officiellement bilingue au Canada, le système d'éducation du Nouveau-Brunswick offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais dans deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de ses propres programmes d'études et de ses évaluations.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires : trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district sont composés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Ils sont chargés d'établir l'orientation et les priorités de leur district scolaire, ainsi que de prendre des décisions sur le fonctionnement du district scolaire et de ses écoles.

Les services et les programmes pour la petite enfance sont offerts principalement par des organismes communautaires. Toutefois, ils sont harmonisés en fonction des zones géographiques et de la langue officielle employée dans les districts scolaires. Le Ministère joue un rôle capital dans la réglementation des services par l'intermédiaire de lois et de normes. Bien que certains programmes et services soient offerts par le Ministère, la plupart des programmes de la petite enfance sont attribués par contrat à des organisations communautaires ou privées qui offrent des services, comme le Programme pré-scolaire en autisme ou le programme d'intervention précoce pour les familles ayant des enfants susceptibles d'avoir des retards de développement. Les programmes et les services sont notamment offerts par l'intermédiaire d'un réseau de 829 garderies agréées.

Organigramme des échelons supérieurs



Aperçu et faits saillants des divisions

Division des services à la petite enfance

La Division des services à la petite enfance est chargée de diriger la planification stratégique et la prestation de tous les programmes et services à la petite enfance de la province, ainsi que l'harmonisation stratégique des services à la petite enfance et des services d'éducation pour assurer la continuité des programmes et des services et de favoriser la réussite de tous les enfants de la province.

La Division des services à la petite enfance gère, émet des directives, surveille et soutient les programmes et les services suivants :

- Programme de prestations prénatales
- Garderies éducatives – Examen du système de surveillance et de délivrance des permis
- Curriculum éducatifs de la petite enfance
- Désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
- Centres d'excellence en éducation préscolaire et apprentissage professionnel destiné aux éducateurs de la petite enfance
- Subvention pour parents – centre désigné
- Programme d'assistance aux services de garderie
- Services destinés aux enfants autistes d'âge préscolaire
- Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité pour les garderies
- Programme amélioré des travailleurs de soutien
- Acquisition du langage et développement de la littératie à la petite enfance
- Excellence dans le rôle parental/Communautés à l'écoute des enfants
- Services d'intervention précoce et Services de garderie aux fins de développement
- Programme Bienvenue à la maternelle

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Le 30 août 2017, les gouvernements fédéral et provincial ont signé un accord bilatéral d'une durée de trois ans sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Conformément à cet accord, le gouvernement fédéral investira près de 30 millions de dollars pour améliorer les services d'apprentissage et de garde destinés aux enfants d'âge préscolaire de la province. Le gouvernement provincial investira 41 millions de dollars, portant ainsi à 71 millions de dollars le total affecté au programme Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs.*
- ♦ *Le gouvernement a lancé la nouvelle désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick en janvier 2018 dans le cadre d'une approche progressive ciblant tout d'abord la ville de Saint John et la région du Grand Edmundston. Cette nouvelle désignation sera déployée à l'échelle provinciale d'ici mars 2019. Les centres de services de garderie éducatifs agréés peuvent maintenant obtenir la désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire d'un processus de demande volontaire en vue d'offrir des services de qualité supérieure aux enfants âgés de cinq ans et moins. Les nouveaux centres travailleront en collaboration avec le gouvernement pour offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de qualité supérieure, et ce, en éliminant les obstacles liés au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, à la langue, ainsi qu'aux milieux minoritaires. Ils recevront aussi une aide financière continue pour les frais d'exploitation.*
- ♦ *Le gouvernement a annoncé l'accès à des services de garderies gratuits pour toute famille touchant un revenu familial annuel inférieur à 37 500 \$ et a décidé qu'aucune famille ne versera plus de 20 % de son revenu familial annuel en frais de garderie pour un enfant d'âge préscolaire qui fréquente un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désigné.*

- ◆ *Le gouvernement a également annoncé une aide financière continue aux centres de services de garderie éducatifs agréés qui obtiennent la nouvelle désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Ces centres sont admissibles à 10 \$ par jour par place pour nourrisson, ainsi qu'à 2,50 \$ par jour par place pour enfant d'âge préscolaire. Ce financement mensuel continu vise à permettre d'améliorer la qualité et l'abordabilité des services de garderie de la province.*
- ◆ *Plus de 3,1 millions de dollars en subventions ponctuelles ont été versés aux centres de services de garderie éducatifs agréés accueillant des enfants de cinq ans et moins pour améliorer la qualité de leur matériel et de leur équipement dans les environnements d'apprentissage intérieurs et extérieurs.*
- ◆ *Le 1^{er} février, la Loi sur les services à la petite enfance a été proclamée, modernisant ainsi les mesures législatives précédentes qui dataient de 30 ans.*
- ◆ *Un cadre de la littératie pour la petite enfance, fondé sur le Cadre de référence de la littératie à la petite enfance et sur Talk, Sing, Read, Create through Play Every Day! (Exploring Literacies Handbook), a été créé afin de promouvoir une littératie robuste dans les deux langues chez les enfants d'âge préscolaire.*
- ◆ *Plus de 50 subventions à l'amélioration des programmes de littératie à la petite enfance totalisant plus de 450 000 \$ ont été octroyées à l'ensemble des centres de ressources familiales, des agences Famille et petite enfance, des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et des autres organismes à but non lucratif voués à la petite enfance.*

Indicateurs de rendement clés (IRC)

- Mille cent soixante et une (1 161) places en centres de services de garderie éducatifs ont été créées, faisant ainsi passer le nombre total de places à 28 851. La couverture des places en garderie agréée dans la province est de 30,34 %, soit 1,2 % de plus que l'année précédente.
- Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, 851 enfants ont reçu des services dans le cadre du Programme d'intervention auprès des enfants autistes d'âge préscolaire. En septembre 2017, 169 enfants ont fait la transition vers le milieu scolaire.
- Au 31 mars 2018, 310 éducateurs de la petite enfance avaient reçu une formation axée sur les techniques d'enseignement pour la littératie en bas âge.
- Au 31 mars 2018, 76 % des 53 centres de services de garderie éducatifs agréés visés (région d'Edmundston et ville de Saint John) avaient obtenu la désignation de Centre de la petite enfance dans le cadre d'une nouvelle initiative créée en vertu du programme *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*.
- Au 31 mars 2018, 506 (86,8 %) des 583 centres de services de garderie agréés admissibles avaient présenté une demande et reçu une aide financière dans le cadre de l'initiative des subventions ponctuelles à l'amélioration de la qualité.
- En 2017-2018, 55 % des parents qui avaient inscrit leurs enfants dans des districts scolaires francophones et 51 % des parents d'enfants fréquentant des districts scolaires anglophones ont indiqué que leurs enfants avaient bénéficié régulièrement d'au moins un service de garderie éducatif avant leur entrée à l'école.

Division du secteur des services éducatifs francophones

Les services éducatifs francophones du Ministère ont les responsabilités suivantes :

- définir les attentes relatives aux apprentissages que les élèves doivent effectuer de la maternelle à la 12^e année;
- fournir aux divers intervenants et intervenantes du milieu scolaire à l'échelle provinciale et locale, des indications sur le niveau de réussite des apprentissages des élèves;
- fournir des programmes et soutenir les services d'appui à l'apprentissage des écoles pour favoriser l'inclusion et la réussite éducative de tous les élèves;
- livrer les cours en ligne;
- favoriser la concertation et la collaboration des partenaires en éducation pour la réalisation du projet éducatif de l'école acadienne et francophone.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Forum pour les jeunes sur la diversité sexuelle et de genre;*
- ◆ *Perfectionnement professionnel en ligne en autisme pour le personnel éducatif;*
- ◆ *Poursuite de l'initiative sur la Santé mentale positive dans les trois districts scolaires, ainsi que dans le secteur des services éducatifs;*
- ◆ *Développement d'une plateforme de gestion des services de soutien (monAPPUI)*
- ◆ *Planification stratégique d'un projet pilote sur la transition vers le marché du travail ou du postsecondaire pour les élèves ayant des besoins particuliers*
- ◆ *Développement et mise en ligne de la formation sur l'approche auditive verbale*
- ◆ *Sensibilisation et appui des intervenants et intervenantes en lien avec les défis occasionnés par les troubles de santé mentale (notamment la PSI);*
- ◆ *Rencontres trimestrielles avec les districts scolaires visant l'alignement et l'avancement des priorités du Plan d'éducation de 10 ans;*
- ◆ *Publication d'un cadre de référence en littératie à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 6^e année;*
- ◆ *Publication des normes de rendement en écriture au primaire afin d'améliorer les compétences des élèves en littératie (à l'écrit);*
- ◆ *Publication de l'affiche de la stratégie d'enquête au secondaire en sciences et technologies et en sciences humaines;*
- ◆ *Développement de copies-types pour un bulletin provincial commun;*
- ◆ *Planification stratégique pour favoriser davantage l'intégration des technologies informatiques au service de la pédagogie.*
- ◆ *Achat et développement de ressources en lien avec les perspectives des Premières Nations, notamment sur les pensionnats pour répondre à l'appel à l'action 62;*
- ◆ *Formation du personnel enseignant de la 9^e à la 12^e année sur les pensionnats et leurs séquelles dans le but de répondre à l'appel à l'action 57;*
- ◆ *Mise en œuvre du Principe de Jordan au sein du système scolaire dans le but de répondre à l'appel à l'action 3;*
- ◆ *Poursuite de la mise en œuvre de la PALC, en collaboration avec les divers partenaires, et consolidation de la Stratégie de marketing social Créons la suite;*

- ◆ *Mise à l'essai de l'évaluation en lecture et en écriture 7^e année;*
- ◆ *Développement et mise à l'essai de plusieurs stratégies favorisant le développement des compétences du profil de sortie d'un élève;*
- ◆ *Rencontre provinciale des directions d'école portant sur l'objectif 1 : Projet de vie et de carrière – Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière du Plan d'éducation de 10 ans;*

Indicateurs de rendement clés

Littératie et numératie

Cibles

- 90 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) aux examens provinciaux de lecture de 2^e et 3^e année.
- 85 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable aux examens provinciaux de français et de mathématiques au primaire.
- 80 % des élèves atteignent le niveau acceptable aux examens provinciaux de mathématiques de 10^e année et de français de 11^e année.

Mesures actuelles :

- 77 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture à haute voix de 2^e année.
- 63 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture de 4^e année.
- 71 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de français de 8^e année.
- 82 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques de 3^e année.
- 63 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques de 6^e année.
- 75 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques de 8^e année.
- 54 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques de 10^e année (parcours A) et 71 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques 10^e année (parcours BC).
- 57 % des élèves atteignent le niveau acceptable en français 11^e année (régulier).

Districts scolaires francophones

Le système scolaire public compte trois districts scolaires francophones, administrés par des conseils d'éducation dont les membres sont élus publiquement et localement. Chaque conseil d'éducation de district embauche une direction générale. Les districts scolaires francophones sont responsables de veiller aux éléments suivants :

- respect des politiques provinciales en matière d'éducation;
- établissement des orientations et des priorités propres à leur district scolaire;

- préparation des plans d'éducation et de dépenses;
- mise en œuvre des programmes d'études, des politiques et des services provinciaux;
- établissement de politiques locales pour mieux répondre aux besoins de leur district scolaire respectif.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Pour connaître l'ensemble des faits saillants, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolairef.asp>

Division des services éducatifs anglophones

La **Division des services éducatifs anglophones** est chargée d'établir les normes, les programmes (y compris le programme de français langue seconde) et les services d'éducation de la maternelle à la 12^e année dans l'ensemble de la province. Elle contribue à l'élaboration, à la mise en place et au suivi du plan éducatif anglophone et des processus de reddition de comptes au public. Son personnel collabore avec des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'avec des partenaires externes pour améliorer l'apprentissage des élèves et la prestation de services aux élèves.

Cette Division se compose des directions suivantes : Analysis and Design Services (services d'analyse et de conception), Assessment, Innovation and Technology (évaluation, innovation et technologie), Educational Support Services (services d'appui à l'éducation), Learning and Achievement (apprentissage et réussite), et Office of First Nation Education (bureau d'éducation des Premières Nations), qui est responsable de la compréhension des cultures, de l'histoire et des contributions traditionnelles et modernes des Premières Nations.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La mise en place de l'initiative d'amélioration de la littératie et de la numératie de la maternelle à la 2^e année axée sur l'évaluation formative, une approche équilibrée de la littératie et l'utilisation d'outils de renforcement en mathématiques, s'est poursuivie par l'intermédiaire de l'Unité d'exécution des priorités.

- ♦ Les projets pilotes visant à offrir une intervention en 6^e et en 9^e années ont été poursuivis par les districts scolaires et mis de l'avant dans d'autres écoles.
- ♦ Dans le cadre du partenariat avec ONB/CyberNB, les travaux de collaboration visant à faire du Nouveau-Brunswick un chef de file national en littératie numérique et en cybersécurité se sont poursuivis. Cette année, les élèves du Nouveau-Brunswick ont décroché la deuxième place au concours Cyber Titan.
- ♦ Un accès par câble offrant une connectivité haute vitesse a été fourni à toutes les écoles secondaires.
- ♦ D'autres améliorations ont été apportées au laboratoire de soudage des écoles secondaires du secteur anglophone.
- ♦ Un cours en ligne a été créé pour fournir une formation normalisée pour les éducateurs de la petite enfance à l'échelle de la province. Cette formation comprend un module sur l'étude des littératies. De plus, un dépliant avec des codes QR a rendu des informations sur la littératie accessibles et interactives pour les familles.
- ♦ Le point d'entrée en 1^{re} année pour l'immersion française a été mis en place dans 124 classes de 68 écoles; 7 de ces écoles offraient l'immersion française pour la première fois. Des travaux ont été entrepris pour le programme de 2^e année, ainsi que pour la création du programme de possibilités d'apprentissage du français pour les régions rurales (FLORA). FLORA est un programme mixte de formation en personne et de formation en ligne qui rend les possibilités d'apprentissage du français équitables pour les

- élèves de la maternelle à la 3^e année. Quatre sites pilotes ont entrepris la mise en place du premier niveau du programme en septembre 2017.
- ◆ Des travaux ont commencé dans le but d'aider, en collaboration avec les coordonnateurs des districts scolaires, les éducateurs de la 3^e à la 10^e année à renforcer la littératie scientifique des élèves et à développer leurs compétences en recherche.
 - ◆ La mise à jour du programme d'éducation physique de la maternelle à la 5^e année a été terminée; elle met l'accent sur la kinésiculture et sur l'amélioration des capacités liées au bien-être physique. Les districts scolaires ont reçu une trousse de formation professionnelle et du financement pour la mise en œuvre de ce nouveau programme, et de l'équipement neuf a été acheté pour chacune des écoles primaires.
 - ◆ Les possibilités d'apprentissage expérientiel ont été élargies pour inclure des activités en français et en anglais. Coop 120 a été rendue accessible à tous les apprenants du français langue seconde grâce au lancement d'un cours en ligne.
 - ◆ Six compétences globales ont été cernées et un plan d'action a été établi par l'intermédiaire de consultations visant à orienter les changements à apporter au programme d'études et à l'enseignement. Ces compétences sont les suivantes : la pensée critique et la résolution de problèmes; la collaboration; la communication; l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise; apprendre à apprendre/conscience de soi et autonomie; citoyenneté mondiale et développement durable. Conjointement à ces éléments, un modèle évolutif de la personnalisation de l'apprentissage et de soutien au mieux-être mental a été présenté aux directeurs d'école pour traiter de la capacité d'agir des apprenants, de la mobilisation et du développement des compétences globales.
 - ◆ Les efforts de collaborations entre les ministères, les districts scolaires et les agences au service des immigrants ont permis de créer des environnements d'apprentissage chaleureux et de fournir un soutien pédagogique et social constant à des classes diversifiées sur les plans culturel et linguistique.
 - ◆ Le programme de compétences essentielles (cheminement différent au secondaire) a été créé et piloté en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi que le New Brunswick Community College.
 - ◆ Une plateforme électronique de plans d'apprentissages personnalisés (PEO), ESS Connect, est en cours de développement et sera lancée en janvier 2019.
 - ◆ Des normes et des processus ont été définis pour permettre aux écoles de faire un suivi précis du taux de présence des élèves afin d'améliorer leur sécurité et leur réussite scolaire. Ces normes et ces processus permettront également d'obtenir des données fiables permettant de surveiller les répercussions de la mise en œuvre du Plan d'éducation de 10 ans.
 - ◆ La Loi sur l'éducation a été modifiée afin de renforcer les obligations du système d'éducation provincial envers les élèves des Premières Nations.
 - ◆ Des comités qui ont un rôle primordial dans le domaine de l'éducation des Premières Nations ont été mis sur pied, notamment un comité nommé par le Ministère et responsable de vérifier que l'objectif 6 de la Commission de la vérité et de la réconciliation/du Plan d'éducation soit atteint, ainsi qu'un comité d'innovateurs des Premières Nations pour l'éducation. La participation à des comités nationaux et internationaux en matière de pratiques exemplaires se poursuit.
 - ◆ Des données étayant l'évaluation des ententes d'amélioration des programmes destinés aux Premières Nations ont été fournies à chacune des quinze communautés des Premières Nations signataires de ces ententes.
 - ◆ L'Office of First Nation Education a cherché à mieux harmoniser les buts provinciaux de l'éducation et ceux des communautés des Premières Nations. Quelquesunes de ses principales réalisations sont notamment des camps de soudage organisés sur les territoires des communautés de Premières Nations, des camps de mieux-être pour les élèves, ainsi qu'une petite maison construite dans une communauté de Premières Nations par des enseignants bénévoles qui enseignent les métiers. Des publications ont été lancées, notamment un document multimédia pour les externats indiens et des plans de leçons d'arts de la maternelle à la 12^e année ont été créés; de plus, des ressources de formation sur les traités pour la 3^e année.
 - ◆ Le développement de programmes de langues wolastoqiyik et mi'kmaq avec accès en ligne pour les élèves s'est poursuivi. Un cours de langue wolastoqiyik gratuit à l'intention des communautés des Premières Nations a été lancé.

- ◆ Les éducateurs ont reçu du soutien pour l'exécution de leurs activités quotidiennes grâce à la mise à jour des ressources en ligne et à la prestation de ressources humaines pour les aider à maximiser l'utilisation du système d'information sur les élèves (PowerSchool).

Résultats des évaluations provinciales

- Les évaluations provinciales suivantes ont été effectuées en 2017-2018 :
 - 2^e année : Lecture (anglais)
 - 4^e année (programme pilote) : Lecture (anglais et immersion française), mathématiques, sciences

- 6^e année : Lecture (anglais, postprogramme de français intensif et immersion française), mathématiques, sciences
- 9^e année : Évaluation des compétences linguistiques en anglais (ELPA)
- 10^e année : Lecture (postprogramme de français intensif et immersion française), mathématiques, sciences
- 10^e année et 12^e année : Entrevue d'évaluation de compétence orale en français langue seconde
- Les résultats de ces évaluations seront publiés à l'automne 2018

Résultats des évaluations provinciales de 2016-2017 :

Évaluation	Résultats conformes ou supérieurs à la note de passage	Changement par rapport à 2015-2016	Objectif
Lecture, anglais 2 ^e année	75,7 %	+1,9 %	90 %
Lecture, anglais 6 ^e année	62,0 %	+7,9 %	90 %
Mathématiques, 11 ^e année	38,4 %	+18,2 %	90 %
5 ^e année : sciences	31,7 %	+6,0	90 %
Entrevue d'évaluation de compétence orale en français langue seconde	22,9 %		70 % au niveau intermédiaire (fin de la 10 ^e année)
Évaluation des compétences linguistiques en anglais, 9 ^e année	80,5 %	+0,1 %	90 %
Entrevue d'évaluation de compétence orale en français langue seconde, 12 ^e année - Début de programme d'immersion française	40,2 %	-1,5 %	90 % Niveau avancé (fin de la 12 ^e année)
Entrevue d'évaluation de compétence orale en français langue seconde, 12 ^e année - Début de programme d'immersion française	52,5 %	+0,2 %	90 % Niveau intermédiaire plus (fin de la 12 ^e année)

REMARQUE : Les évaluations de la 4^e année et de la 10^e année n'ont pas été administrées pendant l'année scolaire 2016-2017.

Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)

- Cette évaluation nationale est effectuée tous les trois ans auprès des élèves de 8^e année pour déterminer leurs niveaux de connaissances et de compétences

dans trois matières : lecture, mathématiques et sciences.

- Les données de 2016 ont été publiées ce printemps. Des données supplémentaires sur la matière principale, soit la lecture, étaient disponibles, notamment au sujet du niveau de rendement (voir le tableau ci-dessous).

Résultats du secteur anglophone : PPCE 2016

Matière	Pourcentage des élèves au niveau attendu	Moyenne du Nouveau-Brunswick	Moyenne canadienne
Lecture	84 % (niveau 2)	498	507
Mathématiques	Non disponible	489	511
Sciences	Non disponible	501	508

Milieus d'apprentissage inclusifs

Chaque année, les membres de l'équipe de soutien des services éducatifs (du Ministère et des districts scolaires) examinent un échantillon aléatoire des plans d'apprentissage personnalisés – modifiés (4 %) pour évaluer la

qualité des composantes principales du plan. L'objectif est de faire en sorte que 100 % des plans se traduisent par la réalisation des attentes établies. Certaines des caractéristiques évaluées sont notamment :

Composantes des plans d'apprentissage personnalisés (modifiés)	2017-2018
• Les énoncés de justification des PAP sont actuels et à jour.	49 %
• Les objectifs SMART (spécifique, mesurable, réaliste, limité dans le temps) des PAP sont actuels.	58 %
• Les PAP comportent des résultats actuels pour atteindre les objectifs d'apprentissage.	79 %
• Des renseignements précis sur les stratégies d'enseignement sont inclus.	64 %

Amélioration de la compréhension de la culture des Premières Nations

Le travail d'intégrations des visions du monde des Autochtones dans le programme des arts du langage ayant trait à des compétences précises est en cours de réalisation. En 2015-2016, de nouvelles ressources ont été établies pour 64 des 153 résultats d'apprentissage du programme des arts en langue anglaise à l'intention des élèves de la 9^e à la 12^e année.

Districts scolaires anglophones

Le système d'enseignement public anglophone comprend quatre districts scolaires régis par des Conseils d'éducation de district (CED) formés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Chaque CED emploie une direction générale qui supervise la direction du district scolaire. Les districts scolaires anglophones sont responsables d'assurer :

- la mise en œuvre des politiques provinciales en matière d'éducation,
- la préparation des programmes d'éducation et des plans de dépense du district,
- la détermination des priorités du district scolaire,
- la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux

et des programmes et services connexes,

- la création de politiques locales afin de répondre aux besoins du district.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Pour connaître l'ensemble des faits saillants de chaque district scolaire, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>.

Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification est composée des trois directions suivantes : Politiques et affaires législatives, Gestion et analyse des données ministérielles et Services de soutien à la gestion ministérielle. Elle est responsable de la planification stratégique et de la production de rapports, de l'élaboration de politiques, ainsi que de la prestation de conseils sur le développement de la petite enfance et au sujet des questions d'éducation publique, des soumissions au Conseil exécutif, du soutien législatif et de la coordination et la préparation des documents d'information pour les activités clés du gouvernement. Elle est mandatée d'administrer la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, la *Loi sur le droit à l'information et la protection*

de la vie privée, la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public, la Loi fédérale sur le droit d'auteur et d'autres lois liées au mandat du Ministère. La Division des politiques et de la planification soutient l'approche coordonnée du Ministère en matière d'activités interministérielles et intergouvernementales, y compris en ce qui a trait au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

La Division recueille et analyse de l'information statistique clé, en plus de développer de mettre en œuvre des instruments pertinents de collecte de données pour garantir le caractère opportun et solide des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. Enfin, elle est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'en assurer la qualité pour le Ministère et ses intervenants.

La Division gère tous les aspects de la certification des enseignantes et enseignants du système scolaire public au Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Modification de la Loi sur l'éducation afin de formaliser les obligations du gouvernement en matière d'éducation pour les Premières Nations dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Modification de la Loi sur l'éducation pour refléter adéquatement la façon dont les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels sont recueillis, utilisés et divulgués dans le but de fournir des services d'éducation publics.*
- ♦ *Modification de la Loi sur les services à la petite enfance afin de fournir des directives sur le registre en ligne et de permettre la collecte, l'utilisation et la divulgation des numéros d'assurance scolaire pour déterminer l'admissibilité aux mesures d'aide.*
- ♦ *Promulgation de la Loi sur les services à la petite enfance et mise en place de trois nouveaux règlements en vertu de cette loi (Règlement sur les permis, Règlement sur les prestations de garderie et Règlement sur les programmes destinés aux enfants atteints de troubles du spectre autistique).*
- ♦ *Modification du Règlement sur l'administration scolaire (97150) en vertu de la Loi sur l'éducation afin de permettre la rétention de l'excédent accumulé des conseils d'éducation de district.*
- ♦ *Révision de la Politique 101 — Responsabilités financières des districts scolaires*
- ♦ *Publication du Rapport sur l'intimidation 2014-2016*
- ♦ *Coordination de projets pilotes dans deux écoles francophones et six écoles anglophones pour la promotion d'aliments locaux et sains au cours de l'année scolaire 2017-2018.*

Indicateurs de rendement clés (IRC)

- Il y a eu traitement de 100 % (42 sur 42) des demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dans le délai prévu par la loi (cible de 90 %).

Division des services généraux

La **Division des services généraux** est responsable de fournir un soutien efficace et efficient au service d'excellence du rendement et de l'amélioration continue, à la Direction des finances et des services, à la Direction de la reddition de comptes et de l'assurance de la qualité, à la Direction des installations éducatives et du transport scolaire et à la Direction des services de soutien informatique pour les secteurs de la maternelle à la 12^e année et de la petite enfance, à la fois au bureau central du Ministère et en collaboration avec les bureaux des districts scolaires. De plus, la responsabilité de l'assurance des niveaux de service offerts par Service Nouveau-Brunswick, en particulier en ce qui a trait aux services de ressources humaines, aux services de technologie informatique et aux services d'approvisionnement fournis au MEDPE et aux districts scolaires est coordonnée par cette division.

L'**Unité de l'excellence du rendement** est chargée de la mise en œuvre du système de gestion formelle du GNB au sein du Ministère et, à ce titre, elle doit notamment : collaborer avec la haute direction pour concevoir, communiquer et exécuter la stratégie du Ministère et les plans d'éducation de 10 ans; évaluer le rendement du Ministère à l'aide d'outils, comme le tableau de bord équilibré et des indicateurs de rendement clés; s'assurer que les efforts sont conformes à la stratégie du MEDPE par l'intermédiaire du cadre SOMIA du Ministère (stratégie, objectif, mesure, initiative et actions); cerner et exécuter les projets d'amélioration Lean Six Sigma qui s'inscrivent

dans les objectifs stratégiques du Ministère et visent à améliorer les processus en éliminant les matières résiduelles et la variation; favoriser une culture d'excellence du rendement pour améliorer les résultats et encourager l'amélioration continue; et former et soutenir les candidats Ceinture verte et Ceinture noire dans le cadre de leurs processus de certification de formation et de leurs projets d'amélioration Lean Six Sigma.

La **Direction des finances et des services** comprend les sections suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts scolaires, Services de paie des districts scolaires et Services administratifs. Elle s'occupe de la budgétisation, de la comptabilité, de l'efficacité des contrôles internes, des rapports financiers sur les activités des districts scolaires, des services de paie de la partie II des services publics et des services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle préconise l'obligation de reddition de compte et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratif.

La **Direction de la reddition de comptes et de l'assurance de la qualité** garantit des services d'assurance objectifs et indépendants afin d'améliorer les activités des districts scolaires et du Ministère et d'y ajouter de la valeur. Ses activités comprennent l'évaluation de la gestion des risques, des processus de gouvernance et de contrôle, l'amélioration de la formation et le soutien, ainsi que la promotion de la reddition de comptes. La Direction est également responsable de fournir des services de gestion de projets et de gestion du changement dans l'ensemble du portefeuille d'initiatives du MDEPE.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** offre un soutien et de l'expertise aux districts scolaires, au Ministère et au GNB en matière de planification et de gestion des installations éducatives et du transport scolaire. La Direction est responsable, entre autres, du programme des grands projets d'immobilisations, des programmes de gestion de son parc automobile, ainsi que de ses programmes de sécurité, de protection et d'intervention d'urgence. Son objectif est de permettre aux élèves de réaliser leur potentiel grâce à des milieux d'apprentissage et de travail appropriés, sains et sécuritaires, et ce, d'une manière responsable sur le plan financier.

La **Direction des services de soutien informatique** est responsable des activités d'élaboration et de planification des stratégies de TI dans les écoles pour l'utilisation de la technologie d'information dans le système scolaire public. Elle est notamment chargée d'assurer le leadership, l'orientation et le soutien ayant trait aux TI à l'intention du personnel du bureau central du Ministère, au développement de la petite enfance et aux deux équipes de services partagés en TI des districts scolaires. La Direction collabore étroitement avec Service Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les stratégies et les priorités opérationnelles sont comprises et que la demande en TI est gérée pour garantir la prestation de services de TI efficaces par le Ministère.

L'équipe des **Services à la clientèle des ressources humaines** élabore, appuie et soutient des programmes et des pratiques de ressources humaines dans le but d'établir, au sein du milieu de travail, une culture déterminée à atteindre une norme d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation de services. La Direction est responsable de la prestation de services intégraux en ressources humaines aux administrateurs principaux du Ministère, au personnel du bureau central et aux représentants du système des écoles publiques.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Soutien à la mise en œuvre des nombreux engagements du Ministère en matière de plateforme.*
- ◆ *Soutien à la conception et à la mise en place du registre des Centres et des garderies de la petite enfance et mise en œuvre bilatérale du plan d'action.*
- ◆ *Direction de divers projets Lean Six Sigma ayant pour but d'améliorer les principaux programmes, services et processus d'initiatives du Ministère, y compris le processus de remplacement des enseignants, l'utilisation d'appareils d'Internet des objets (IdO) dans les classes et la prestation d'assistants à l'éducation dans les garderies, et plus.*
- ◆ *Animation de diverses séances sur le système de gestion formelle du GNB et sur les outils Lean Six Sigma visant à améliorer le suivi des processus, la production de rapport et la reddition de comptes à l'échelle du Ministère.*
- ◆ *Direction d'un projet de recherche de la maternelle à la 2^e année en collaboration avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB).*

Information financière

Dépenses ministérielles

Rapport de la situation par programme du primaire

Exercice financier clos le 31 mars 2017

	Budget (000 \$)	Données réelles (000 \$)
Services généraux et autres services d'éducation		
Frais de personnel	19 461 500	17 732 900
Autres services	21 102 400	19 422 900
Matériel et fournitures	1 087 100	1 921 400
Biens et matériel	6 158 500	6 457 400
Contributions et subventions	8 204 000	8 650 200
TOTAL	56 013 500	54 184 800
Districts scolaires		
Frais de personnel	927 890 600	929 990 200
Autres services	99 751 100	101 682 700
Matériel et fournitures	25 242 200	21 023 300
Biens et matériel	2 580 800	5 923 600
Contributions et subventions	350 000	722 900
Service de la dette et autres frais	250 000	31 000
TOTAL	1 056 064 700	1 059 373 700
Développement de la petite enfance		
Frais de personnel	4 461 100	4 920 600
Autres services	541 300	2 300 900
Matériel et fournitures	114 800	673 700
Biens et matériel	-	21 400
Contributions et subventions	87 135 100	80 580 700
TOTAL	92 252 300	88 497 300
TOTAL GÉNÉRAL	1 204 330 500	1 202 055 800

Remarque : Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans l'Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

Résumé des activités de dotation en personnel

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel du ministère dont il relève. Veuillez trouver ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel du MEDPE pour 2016-2017.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2017	2016
Permanent	151	149
Temporaire	81	53
TOTAL	232	202

Le Ministère a annoncé 61 concours, soit 48 concours ouverts (publics) et 13 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties I et II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les stagiaires d'été, les étudiants d'université ou de collège communautaire inscrits dans un programme coopératif ou les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste d'entrée dans la fonction publique.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du MEDPE et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No de loi	Nom de la loi	Date de l'obtention de la sanction royale	Résumé des modifications
10	Loi modifiant la Loi sur l'éducation	Le 5 mai 2017	La <i>Loi sur l'éducation</i> a été modifiée afin de formaliser les obligations du gouvernement en matière d'éducation pour les Premières Nations dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.
33	Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance	Le 20 décembre 2017	La <i>Loi sur les services à la petite enfance</i> a été modifiée afin de fournir des directives sur le registre en ligne et de permettre la collecte, l'utilisation et la divulgation des numéros d'assurance sociale pour déterminer l'admissibilité aux mesures d'aide.
58	Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé	Le 5 mai 2017	La <i>Loi sur l'éducation</i> a été modifiée pour refléter adéquatement la façon dont les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels sont recueillis, utilisés et divulgués dans le but de fournir des services d'éducation publics.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des modifications
<i>Règlement sur les permis (201811) en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance</i>	Le 1 ^{er} février 2018	Nouveau règlement établi pour définir les exigences relatives à l'obtention des permis pour les garderies agréées.
<i>Règlement sur les prestations de garderie (201812) en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance</i>	Le 1 ^{er} février 2018	Ce règlement établit les paramètres de l'attribution de subventions parentales aux établissements pour rendre les services de garderie plus abordables et accessibles.
<i>Règlement sur les programmes destinés aux enfants atteints de troubles du spectre autistique (201813) en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance</i>	Le 1 ^{er} février 2018	Nouveau règlement mis en place pour définir l'admissibilité des enfants ayant fait l'objet d'un diagnostic de trouble du spectre autistique à obtenir des interventions préscolaires fondées sur des données probantes.
<i>Règlement sur l'administration scolaire (97150) en vertu de la Loi sur l'éducation</i>	Le 13 mars 2018	Modification du <i>Règlement sur l'administration scolaire</i> (97–150) en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i> pour permettre la rétention de l'excédent accumulé des conseils d'éducation de district.

Les lois et les règlements mis en application par le MEDPE sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/procureur_general/lois_et_reglements.html

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Avec l'avènement du plan sur les langues officielles nouvellement révisé du GNB, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le MEDPE a élaboré et a approuvé un plan d'action qui comprend un moyen stratégique pour chacun des secteurs d'activité indiqués (la langue de service; la langue de travail; le développement des deux communautés linguistiques officielles; et la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et de ses autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

Axe 1

- L'un des objectifs du Ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central.
- Le Ministère a incité ses employés à converser dans leur langue seconde pour améliorer leurs habiletés langagières. Le Ministère encourage aussi la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles.
- Le Ministère continue de travailler afin de s'assurer que les profils linguistiques sont examinés pour valider leur exactitude. Des efforts ont été déployés et continuent de l'être pour tenir à jour les profils linguistiques et faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
- L'activité annuelle pour tout le personnel du Ministère est traduite simultanément et les conférenciers peuvent s'exprimer en français ou en anglais.

Axe 2

- Le Ministère a continué de créer un milieu où les employés sont libres de parler la langue officielle de leur choix.
- La langue officielle de choix des employés figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier des employés.
- Toutes les évaluations du rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé. Chaque année, les sous-ministres envoient une note aux directeurs généraux, aux directeurs et aux gestionnaires pour leur rappeler de vérifier, à temps pour les évaluations de rendement, dans quelle langue elles se dérouleront.
- Toutes les activités saisonnières et du temps des fêtes, ainsi que celles d'appréciation des employés sont tenues dans les deux langues officielles. Par exemple, les sous-ministres ont mis en œuvre une « pausecafé » mensuelle pour les employés de la partie 1 afin de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère. Chaque sous-ministre s'adresse aux autres dans sa langue, et ce, de façon accueillante, motivante et souvent humoristique. Cette initiative a été couronnée de succès si l'on s'en tient au grand nombre d'employés qui y assistent souvent.

Axe 3

- Le Rapport annuel du Ministère comprend une section sur les langues officielles traitant de l'état d'avancement et des différentes activités.
- Le Ministère continue de trouver des solutions pour assurer le respect des politiques sur les langues officielles et la prestation du service dans les deux langues officielles.

Axe 4

- Dans le cadre de l'évaluation annuelle du rendement, les employés doivent lire et passer en revue la politique sur les langues officielles.
- Le personnel est encouragé à consulter les modules iLearn traitant des politiques de la langue de travail et de la langue de services, et les taux d'achèvement sont surveillés et font maintenant l'objet d'un rapport trimestriel.

Conclusion

Le MEDPE est un milieu de travail où le respect et la promotion des langues officielles sont au cœur des activités, que ce soit à l'interne ou dans le cadre de ses relations avec ses intervenants. Ses employés se sentent à l'aise d'utiliser la langue officielle de leur choix et discutent souvent entre eux dans leur langue seconde officielle pour améliorer leurs compétences dans leur deuxième langue. Ces échanges sont faits dans un contexte de dualité, comme stipulé dans la *Loi sur l'éducation*.

Les sous-ministres démontrent cet engagement envers la dualité et le bilinguisme en animant des caucus mensuels pour tous les employés; ces caucus ont pour but de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère aux employés. Chaque sous-ministre s'adresse aux employés dans sa langue, et ce, de façon accueillante, motivante et souvent humoristique. Cette initiative a été couronnée de succès si l'on s'en tient au grand nombre d'employés qui continuent d'y assister.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année du secteur d'audit et lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptée
Administration des fonds recueillis par les écoles (2015) (https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap4.pdf) Chapitre 4, pages 85 à 99	7	6

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu, en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le MEDPE n'a pas reçu de divulgation(s) d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2017-2018.

Annexe A

Sondage de fin d'études secondaires - Secteur francophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2013	2014	2015	2016	2017
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	41,8 %	39,9 %	38,0 %	37,5 %	41,9 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	69,7 %	68,3 %	61,4 %	75,0 %	74,4 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	76,4 %	74,7 %	79,0 %	78,1 %	76,7 %
La gestion de la discipline y est efficace.	80,6 %	75,8 %	81,3 %	79,3 %	78,3 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	85,3 %	86,7 %	89,0 %	88,6 %	87,7 %
Je m'y sentais respecté.	84,1 %	84,0 %	84,9 %	85,1 %	85,0 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	82,0 %	82,8 %	83,3 %	82,9 %	81,4 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	87,3 %	87,8 %	88,4 %	86,5 %	86,2 %
C'est un milieu sécuritaire.	87,7 %	92,6 %	92,6 %	92,7 %	91,7 %

Sondage de fin d'études secondaires - Secteur anglophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2013	2014	2015	2016	2017
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	40,8 %	40,9 %	41,5 %	39,6 %	39,2 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	54,0 %	58,3 %	57,0 %	71,5 %	69,0 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	58,6 %	64,7 %	59,0 %	62,2 %	58,9 %
La gestion de la discipline y est efficace.	66,3 %	66,3 %	63,6 %	66,7 %	65,5 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	74,5 %	75,9 %	76,0 %	78,8 %	78,0 %
Je m'y sentais respecté.	75,8 %	78,2 %	76,3 %	78,0 %	77,6 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	77,0 %	78,1 %	75,4 %	74,9 %	73,7 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	79,1 %	80,1 %	79,9 %	81,0 %	80,4 %
C'est un milieu sécuritaire.	87,0 %	87,3 %	87,9 %	87,4 %	89,3 %